

C'est l'AVIQ!

FAMILLES | SANTÉ | HANDICAP

MAGAZINE TRIMESTRIEL // SEPTEMBRE 2018

N#7



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE
CHARLEROI X
P921636

HANDICAP

Découvrez le
projet « Ergojob »

PÉNURIE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Où en est-on ?
Comment y remédier ?

LABEL « QUALITÉ- ALIMENTATION-NUTRITION »

Pour lutter contre la dénutrition
dans les maisons de repos

FAMIWAL

La nouvelle administration publique
en Wallonie



Wallonie

familles santé handicap

AVIQ

Sommaire

SEPTEMBRE // OCTOBRE // NOVEMBRE 2018



DOSSIER

Pénurie de médecins généralistes
Où en est-on ? Comment y remédier ?



Découvrez
le projet « Ergojob »



Le RGPD, la protection
de vos données personnelles !



BOUGER AU TRAVAIL,
c'est bon pour la santé !



p.1 -
FAMIWAL
La nouvelle administration
publique en Wallonie

4-5	QUOI DE NEUF À L'AVIQ ?
6-7	L'AVIQ, C'EST QUI ? Le projet « Ergojob », l'offre de service des ergonomes de l'AVIQ
8	ÇA SE PASSE DANS NOS SERVICES Le label « Qualité-Alimentation-Nutrition » dans les maisons de repos
9	LE BON RÉFLEXE
10	LA PAGE DU PARTENAIRE
11-14	DOSSIER Pénurie de médecins généralistes : où en est-on ? Comment y remédier ?
15	UNE QUESTION ? L'AVIQ VOUS RÉPOND !
16	BONNE PRATIQUE Bouger au travail, c'est bon pour la santé !
17	CLIQUEZ MALIN !
18-19	TOUS CONCERNÉS La nouvelle administration publique en Wallonie : FAMIWAL
20	TÉMOIGNAGE
21	AGENDA
22-23	LA SÉLECTION DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Cette publication est éditée par l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ).

Elle peut être obtenue gratuitement :
▶ auprès du service communication de l'AVIQ
(cestlaviq@aviq.be);
▶ sur le site Internet www.aviq.be.

Vous désirez adapter le nombre d'exemplaires reçus ?
Contactez-nous via cestlaviq@aviq.be.



Un problème avec une administration ?
Le médiateur répond à vos questions !
www.le-mediateur.be

L'ÉTÉ S'ACHÈVE, LA PÉRIODE DE FORTES CHALEURS AUSSI...

À plusieurs reprises, la phase d'avertissement du plan « Forte chaleur et pics d'ozone » a été activée ces dernières semaines. Que ce soit au travers d'une sensibilisation ou un appel à une solidarité renforcée envers sa famille, ses voisins, ses amis, et des personnes qui appartiennent à un groupe à risque, ou que ce soit au travers d'une information destinée à tous les partenaires et l'ensemble de son secteur, l'AVIQ a été présente sur tous les fronts afin de rappeler les bons réflexes en cas de fortes chaleurs.

Le temps est aujourd'hui à l'analyse de ces épisodes de fortes chaleurs même si la phase de vigilance reste en cours jusqu'au 30 septembre prochain.

Pour la rentrée, le 7^{ème} numéro du « C'est l'AVIQ ! » dresse un portrait équilibré des nombreux thèmes liés à notre administration. Découvrez l'offre de service des ergonomes de l'Agence et faites connaissance avec le service « Ergojob » qui offre des conseils personnalisés pour le maintien à l'emploi de travailleurs en situation de handicap.

Pour lutter contre ce phénomène de dénutrition qui touche près de 25% des résidents en maisons de repos, la Wallonie innove avec le label « Qualité-alimentation-nutrition » proposé par l'AVIQ. Un article vous informera sur les démarches à effectuer pour obtenir ce label.

Le dossier de ce « C'est l'AVIQ ! » est, quant à lui, consacré à la pénurie de médecins généralistes. Pour avoir une idée précise de la situation, l'AVIQ a réalisé un nouveau cadastre selon une approche qui tient plus compte des réalités de terrain. Via le Fonds d'Impulsion géré quotidiennement depuis 2017 par l'Agence, des dispositifs financiers (Impulseo) sont proposés aux médecins généralistes. Un dossier essentiel lorsque l'on sait que plus de la moitié des villes et communes wallonnes sont en pénurie de médecins généralistes.

Enfin, une double page est consacrée à FAMIWAL, la nouvelle caisse publique qui gèrera les allocations familiales en Wallonie dès le 1^{er} janvier 2019. Alors que la rentrée scolaire bat son plein, le sujet est on ne peut plus d'actualité.

Et puisqu'il est question de rentrée scolaire, nous la souhaitons excellente à tous les étudiant(e)s et leurs parents ainsi qu'une bonne lecture du nouveau numéro de notre magazine trimestriel.



Alice Baudine
Administratrice générale



Frédéric Possemiers
Président du Conseil général

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES en matière de Santé

La base du système wallon de protection sociale!

Le 1^{er} janvier 2019, l'AVIQ sera responsable de nombreuses **compétences transférées de l'INAMI**. Il s'agit d'un défi de première importance auquel l'AVIQ se prépare depuis plusieurs mois pour garantir la continuité du service.

Concrètement, l'Agence a mis en place, au travers de « commissions de convention », la concertation paritaire qui est nécessaire à la définition des échanges de données financières et de consommation de soins. Les dispensateurs de soins (établissements et prestataires) et les représentants des mutuelles y concluent les accords (conventions) requis pour le

fonctionnement du système wallon de protection sociale. Un projet de décret sera approuvé avant la fin 2018 pour reconnaître les intermédiaires de paiement appelés « sociétés mutualistes régionales ».

Ce qui change? Pour les bénéficiaires des prestations, rien! Les assurés wallons seront automatiquement inscrits dans la société mutualiste régionale dont fait partie l'union nationale auprès de laquelle ils sont déjà affiliés et ce, sans aucune démarche, ni cotisation. Quant aux dispensateurs de soins, ils resteront en relation avec les mêmes interlocuteurs qu'auparavant, les organismes assureurs.



Sommet mondial du Tourisme Accessible

« DESTINATION POUR TOUS »

La première édition du Sommet mondial du Tourisme Accessible « Destination pour tous » s'est tenue à Montréal en octobre 2014. Plus de 31 pays y ont partagé leur expertise et leurs expériences dans le domaine du tourisme pour tous.

Dans le cadre de la **deuxième édition de ce sommet qui se tiendra à Bruxelles les 1^{er} et 2 octobre prochains**, le CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles), l'organisation québécoise Kéroul et les organismes en charge de la politique du tourisme comme le CGT, Visit Brussels, Visit Flanders... porteront une attention particulière sur la chaîne du tourisme accessible déclinée en 3 maillons: bâtir, promouvoir et accueillir.

Au travers de plus de 20 sessions plénières ou parallèles, seront abordées les questions de

l'accessibilité des transports, du tourisme, des sports et des loisirs, des formations à l'accueil, des stratégies et des outils de mise en accessibilité, des normes et des labels... afin de mettre en avant les dernières découvertes et innovations en matière de tourisme accessible à tous.

Un salon axé sur les « Loisirs accessibles et les vacances » est associé à ce deuxième Sommet mondial afin de permettre aux participants de découvrir et de promouvoir des destinations touristiques accessibles dans le monde entier.

POUR PLUS D'INFOS

www.destinationsforall2018.eu
www.cawab.be



Elle est où la différence ? LA VALISSETTE PÉDAGOGIQUE CRÉÉE PAR L'AVIQ!



Depuis plus de 15 ans, le service communication de l'AVIQ organise des sensibilisations au handicap. Aujourd'hui, il a créé une valisette pédagogique: **un outil de sensibilisation** à destination des instituteurs de maternelle et de primaire pour un public âgé de 4 à 12 ans.

QUE CONTIENT CETTE VALISSETTE ?

- ▶ Des ressources pour les instituteurs sur les notions de handicap, les droits des élèves en situation de handicap et des techniques d'animation;
- ▶ des histoires, des contes, des albums jeunesse, des DVD et les fiches pédagogiques qui s'y rapportent avec des propositions d'activités;
- ▶ des fiches « déficiences » qui donnent une information sur chaque grand type de déficience et proposent des activités de mise en situation, de théâtre action, de créativité, de jeux;
- ▶ un guide de l'utilisateur et des références d'animations et d'expositions itinérantes, ainsi que des adresses utiles de structures et associations intervenant sur le thème du handicap.

COMMENT SE PROCURER LA VALISSETTE ?

Un formulaire est téléchargeable sur le site de l'AVIQ: www.aviq.be/handicap (rubrique: *Autres actions > Projets > sensibilisation*).

La valisette est disponible gratuitement sous forme de prêt pour une durée de 2 mois. En fonction du lieu de l'école, elle sera à retirer et à redéposer via l'Administration centrale à Charleroi ou les Bureaux régionaux de l'AVIQ (voir adresses au verso de ce magazine).



Le projet ERASMUS + ALTERNATIVE

Des milliers d'aidants proches apportent chaque jour une aide aux multiples facettes à une ou plusieurs personnes de leur entourage: un parent, un ami, etc. Cette assistance s'avère généralement contraignante et répétitive. Elle requiert une grande polyvalence. Il a été observé que les aidants risquent de développer, outre du stress, des troubles du sommeil, un sentiment de culpabilité, ou encore un isolement social pouvant les mener à un état dépressif.

Désireuse de soutenir les aidants proches et les familles d'accueil des personnes en perte d'autonomie, l'AVIQ œuvre depuis 2 ans à l'élaboration d'un référentiel de formation, en collaboration avec la France, l'Espagne et l'Italie.

Les modules de cette formation portent sur les **situations-problèmes et les questionnements rencontrés par les aidants**. Positionnement de l'accompagnement, connaissance des personnes accompagnées et de leurs besoins, impact de l'aide apportée à la personne sur la vie de famille: ces thèmes ont fait l'objet d'une évaluation, d'avril à mai 2018, dont les résultats sont concluants. **On a souligné la clarté des explications, la qualité des échanges et des pistes de réflexion et d'action**. Le niveau de satisfaction moyen était de 84%. La piste d'amélioration la plus évoquée est une augmentation du temps de formation.

Fort de cette expérience, l'AVIQ espère répondre à cette demande prochainement. Suivez les news sur Facebook ou sur www.aviq.be!





Le projet « Ergojob »

L'offre de service des ergonomes de l'AVIQ

Promouvoir l'adaptation des conditions de travail pour intégrer et maintenir à l'emploi des personnes en situation de handicap, voilà le rôle des ergonomes du projet « Ergojob » de l'AVIQ.

Financé par le Fonds Social Européen, Ergojob permet depuis 2009 d'aider des travailleurs handicapés à retrouver une autonomie dans leur travail en ajustant notamment l'accessibilité du lieu de travail, les outils utilisés, la définition des tâches, la transmission des consignes et autres informations, les modes de supervision, la gestion du temps de travail...

L'ergonome va analyser et ajuster ces éléments pour augmenter les ressources du travailleur (personnelles, matérielles et sociales) afin de faire face à ses difficultés dans le cadre de son travail.

Un aspect formatif de ce projet vise également à transférer des compétences aux agents de terrain par le biais de formations, de mise en place de méthodologies. Par ailleurs, une base de ressources de bonnes pratiques pour l'ajustement des conditions de travail sera prochainement disponible sur le web.

C'est dans cette perspective que les deux ergonomes de l'AVIQ, Christelle Dufour et Nicolas Buidin, s'inscrivent pour aider les travailleurs à conserver leur emploi mais également aider les employeurs dans leur obligation d'aménagement raisonnable.

Leur méthodologie se focalise sur l'individu, son activité et son environnement de travail. Ils mènent des entretiens avec l'ensemble des acteurs concernés par la problématique (travailleur, employeur, responsable direct, collègues, conseiller en prévention, etc.), observent sur le terrain la manière dont le travail est réalisé et s'appuient sur leur réseau pour travailler de manière pluridisciplinaire avec les médecins de l'AVIQ,

des conseillers en prévention internes ou externes (sécurité, ergonomes, médecins du travail) et les 6 services conseils spécialisés :

- ▶ Le **CRETH** (Centre de Ressource et d'Évaluation des Technologies pour les personnes Handicapées) : informatique et nouvelles technologies pour tous les types de handicap ;
- ▶ L'**ANLH** (Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées) : accessibilité de bâtiments ;
- ▶ La **Ligue Braille** : personnes malvoyantes ou aveugles ;
- ▶ **Passe-Muraille** : personnes malentendantes ou sourdes ;
- ▶ La **Ligue de la Sclérose en Plaques** : personnes ayant un trouble moteur ;
- ▶ Le **Ressort** : personnes ayant un trouble cognitif.

L'IMPACT POSITIF D'ERGOJOB

En 2017, une première enquête sur 27 travailleurs ayant reçu les conseils d'un des ergonomes a révélé que 14 personnes se sont dites très satisfaites, 4 en partie satisfaites, 4 insatisfaites, leurs difficultés n'étant pas (encore) résolues, et le travail devant être poursuivi. Par ailleurs, 2 étaient toujours dans l'attente de la mise en place des ajustements, un avait changé d'employeur et deux avaient bénéficié d'autres aménagements que ceux proposés par l'ergonome.

Les conclusions d'une seconde enquête réalisée sur 30 autres travailleurs prouvent aussi l'impact positif du projet « Ergojob » :

- ▶ 4 ont déclaré que leur situation avait été « légèrement » améliorée, 12 « notablement » améliorée, et 14 « beaucoup » améliorée ;
 - ▶ 28 d'entre eux ont situé les améliorations au niveau du poste de travail (la pertinence de l'équipement, du matériel... par rapport aux tâches à accomplir) ;
 - ▶ 19 ont vu des améliorations au niveau de l'organisation du travail (horaires, modification des tâches, répartition au sein du collectif de travail, etc.) ;
 - ▶ 25 ont vu des améliorations de leur santé (confort physique, diminution des douleurs ressenties, de la fatigue, etc.) ;
 - ▶ 9 ont souligné une amélioration du collectif de travail (la qualité des interactions avec les collègues, l'autonomie du travailleur, etc.).
- À ce niveau, soulignons cependant qu'avec le temps, le regard des collègues et de l'employeur change, et qu'ils ont tendance à oublier les difficultés « résiduelles » du travailleur.

TÉMOIGNAGE DE MANON, AGENT ADMINISTRATIF

Manon (prénom d'emprunt) travaille depuis 7 ans dans une Administration communale. En raison d'une malformation des membres supérieurs, elle éprouve **des difficultés à utiliser les outils informatiques** (clavier et souris). Elle ressent également **des douleurs au niveau lombaire** dues aux postures prises dans le cadre de son travail.

Un ergonome de l'AVIQ est interpellé pour une analyse de la situation de travail car les difficultés de Manon impactent la réalisation de ses tâches. L'ergonome propose différentes solutions matérielles et organisationnelles telles que l'alternance des tâches pour changer régulièrement de position, l'apport d'un clavier et d'une souris adaptés ainsi que l'apport d'un support de clavier qui permet de rapprocher celui-ci de Manon.

Les recommandations matérielles seront vérifiées par des tests avec l'aide du CRETH.

Monsieur Hayot, ergothérapeute du CRETH : *« Le fait de confronter des idées venant de professions et de services différents permet un échange constructif et une réelle plus-value pour le bénéficiaire de l'intervention ».*

La présence de deux ergonomes au sein de l'AVIQ apporte donc un plus-value dans l'analyse des situations de travail par leur méthodologie et leur réseau construit au fil des années. Leur action au sein de l'entreprise permet au travailleur, aux collègues et aux responsables de réfléchir ensemble à la mise en place d'ajustements. Qu'elles soient matérielles et/ou organisationnelles, **ces adaptations améliorent la situation de travail et la santé du travailleur.**

PLUS CONCRÈTEMENT...

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez retrouver des vidéos illustrant le travail de nos ergonomes sur **la page Youtube de l'AVIQ** : « *Travail et handicap : bonnes pratiques entre l'AVIQ et la société ISOTOIT* » et « *Handiversité n°8 avril 2013* ».



« Ergojob » est un projet soutenu par le Fonds social européen.

PLUS D'INFOS ?

Rendez-vous www.aviq.be/handicap rubrique « Autres actions », « Projets », « Ergojob ».



Nouveau en Wallonie!

Un label « Qualité-Alimentation-Nutrition » pour LUTTER CONTRE LA DÉNUTRITION dans les maisons de repos



En Belgique, 25% de résidents en maisons de repos sont en état de dénutrition et 45% risquent de le devenir. L'AVIQ, soucieuse du bien-être des aînés, lance la première certification nutritionnelle en maison de repos.



En effet, la dénutrition doit être prise en charge de manière précoce, tant ses conséquences sont considérables car elle affaiblit et rend plus vulnérable, notamment aux infections. Elle a également pour effet la fonte des muscles, accroissant ainsi le risque de chute chez la personne âgée.

En septembre 2018, l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) a donc annoncé la création du **label régional de certification** « Qualité-Alimentation-Nutrition » afin de lutter contre la dénutrition en maison de repos.

Concrètement, le label « Qualité-Alimentation-Nutrition », c'est quoi? Cette certification, délivrée par l'AVIQ, n'est pas une obligation mais elle sera un gage de bonnes pratiques nutritionnelles pour la maison de repos qui la détiendra.

Pour l'obtenir, plusieurs étapes seront nécessaires et, pour commencer, l'adhésion à la **Charte Qualité-Alimentation-Nutrition** du *PWNS-be-A* (Plan wallon nutrition santé et bien-être des aînés). Cette charte contient une foule de conseils pour que les repas et les soins nutritionnels des résidents riment avec qualité et bien-être!

Parmi les conseils prodigués par la Charte, quelques-uns peuvent facilement être appliqués:

- ▶ accroître le plaisir de manger en veillant à la convivialité, à l'aménagement de la salle à manger, à l'ambiance qui y règne et à la présentation de la nourriture;
- ▶ veiller à une présence en suffisance du personnel à chaque repas;
- ▶ manger à des heures précises;
- ▶ prêter attention à la santé buccodentaire, aux capacités de mastication et de déglutition du résident et lui proposer une alimentation adaptée.

Une fois l'étape de l'adhésion franchie, les maisons de repos pourront entamer la suite du processus de certification. Une auto-évaluation, un accompagnement par un diététicien mandaté par le Comité de certification et un audit seront nécessaires pour prétendre au label régional « Qualité-Alimentation-Nutrition » du Plan Wallon Nutrition Santé.

Via cette démarche et cette certification, les institutions pourront contribuer à l'amélioration du bien-être de nos aînés. Une liste reprenant toutes les maisons de repos disposant du label « Qualité-Alimentation-Nutrition » sera disponible sur le site de l'AVIQ.

Quelques chiffres¹

- 20%** Pourcentage d'aînés dans la population belge
- 6%** Pourcentage de Wallons de plus de 60 ans qui résident en maison de repos
- 25%** Pourcentage de résidents belges de maison de repos **en état de dénutrition**
- 45%** Pourcentage de résidents belges en maison de repos **risquant la dénutrition**

¹Tous les chiffres présentés ici sont issus du Plan Wallon pour la Nutrition, la Santé et le bien-être des Aînés - Guide pour les maisons de repos.

▶ ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Contactez M^r Marc Delwaide (AVIQ) par mail ou par téléphone (marc.delwaide@aviq.be - 071/33.73.15)

#BEACTIVE



Semaine Européenne du Sport 23-30 septembre 2018



**LE BEAU
VÉLO DE RAVEL
16.09**



**CHALLENGE
PARKOUR
24-28.09**



**MARCHES
POINTS VERTS
23.09**

Programme complet :

www.sport-adeps.be



Entré en vigueur le 25 mai 2018, le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** nous concerne tous. Utilisateur des réseaux sociaux ou simple client des boutiques d'achat en ligne, l'identité virtuelle des internautes est régulièrement exposée à diverses dérives.

LE « RGPD » : LA PROTECTION DE *vos données personnelles*



UTILISATION ABUSIVE DE DONNÉES PERSONNELLES

Le cas le plus récent a fait la une de nombreux journaux. La société *Cambridge Analytica* a utilisé les données personnelles de près de 87 millions d'utilisateurs Facebook. Le scandale trouve sa source dans le non-respect de la vie privée et des droits de ces utilisateurs : aucun d'eux n'a donné son consentement explicite sur l'utilisation de ses données personnelles.

L'esprit du RGPD, c'est donc de protéger ces personnes. Le RGPD entend leur rendre la maîtrise de leurs données et cela se traduit par des principes et des droits.

PRINCIPES ET DROITS

La notion de « vie privée » doit être prise en compte dès la conception de données par un utilisateur. Il s'agit du principe de consentement. Cela signifie que chaque entreprise et/ou administration doit obligatoirement disposer d'un système d'information sécurisé.

L'utilisateur a désormais le droit à la portabilité des données, c'est-à-dire demander une copie de ses données personnelles, avoir accès et pouvoir rectifier son dossier. Il a également le droit de mettre fin au traitement des données qui le concernent. Le droit à l'oubli lui permet de faire effacer ses données.

RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

Le responsable du traitement de données personnelles doit mettre en place différents outils qui visent à la sécurité des données qu'il traite : registre des traitements, contrats

QUE FAIRE ?

Si vous traitez en masse des données sensibles ou si vous employez plus de 250 personnes, vous devez **nommer un délégué à la protection des données**.

En tant que responsable de traitement, vous devez mettre en place :

- ▶ un registre des traitements, qui répertorie et décrit les manipulations des données personnelles ;
- ▶ une information à votre public quant aux conditions de sécurité qui entourent les données personnelles ;
- ▶ des outils de récolte, de conservation et de retrait du consentement au traitement, s'il n'y a pas de base légale à ce traitement ;
- ▶ une structure de communication avec votre public pour répondre aux droits des personnes concernées ;
- ▶ une procédure de gestion d'éventuelles violations de données : détection, analyse, réaction et notification à l'autorité de protection des données et à chacune des personnes concernées ;
- ▶ des analyses d'impact sur la vie privée des personnes concernées, si les traitements sont risqués.

de sous-traitance, analyses de risques et d'impact, minimisation et destruction des données, etc. Ces outils présentent l'avantage, pour le responsable de traitement, d'une meilleure vision sur ses méthodes et procédures de travail. En cas d'utilisation abusive ou illégale de données personnelles, de lourdes sanctions financières et pénales sont prévues.

▶ POUR PLUS D'INFOS

Consultez sur www.autoriteprotectiondonnees.be ou www.aviq.be/handicap
(rubrique : Documentation > Publications > Droit > RGPD).

La pénurie de médecins généralistes est un fait dont parlent régulièrement différents médias depuis 2016. Le cadastre réalisé par l'AVIQ permet de connaître, avec exactitude, les communes touchées, principalement dans des zones rurales, et de proposer l'aide Impulseo aux jeunes médecins qui s'y installent. Un dispositif parmi d'autres pour soutenir le recours à un médecin généraliste pour l'ensemble des citoyens wallons.

Pénurie de médecins généralistes

OÙ EN EST-ON ? COMMENT Y REMÉDIER ?

CADASTRE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES Une approche bien plus réaliste

Le cadastre des médecins généralistes n'est pas une nouveauté en soi. Il était précédemment réalisé au niveau fédéral. Mais l'AVIQ a initié une nouvelle méthodologie. Contrairement à ce qui se faisait précédemment, à savoir recenser le domicile des médecins généralistes, le cadastre de l'AVIQ recense - cette fois - les adresses des cabinets où les médecins exercent leur pratique. Cette nouvelle approche donne une estimation bien plus réaliste des communes qui sont en pénurie ainsi que de l'ampleur du phénomène.

Plusieurs services de l'AVIQ¹ ont été mobilisés afin de réaliser le questionnaire de collecte d'informations. Outre l'adresse du cabinet où exerce le médecin, les questions portaient sur d'autres informations pertinentes pour **estimer l'accessibilité à la médecine générale** pour la population :

- ▶ le nombre de demi-journées de pratique de la médecine générale ;
- ▶ la participation à la garde ;
- ▶ l'année d'installation dans le cabinet actuel du médecin pour estimer dans quelle mesure les communes en pénurie attireraient les jeunes médecins.



¹La Direction des Soins ambulatoires, la Direction de la recherche, de la statistique et de la veille des politiques (dans laquelle a été intégrée l'Observatoire Wallon de la santé)

Pour réaliser ce premier cadastre, l'AVIQ a travaillé avec les 62 cercles francophones des médecins généralistes de Wallonie. Cette collaboration fructueuse a permis la compilation de données qui, après analyse et correction, a été publiée en 2016.

La méthodologie utilisée et le rapport de l'étude ont fait l'objet de discussions avec un comité constitué de représentant(e)s de la profession (le Groupement belge des Omnipraticiens, l'Association belge des Syndicats médicaux et la Fédération des Associations de généralistes de la Région wallonne).

Ce premier cadastre a été actualisé en 2017 par les cercles de médecins généralistes et le sera désormais chaque année à la date du 31 décembre.

Le cadastre des médecins généralistes: un réel outil pour la mise en place du dispositif Impulseo.

Ce cadastre, collant davantage à la réalité du terrain, permettra de suivre l'évolution des pénuries dans les communes et de déterminer lesquelles pourront bénéficier du dispositif Impulseo, un dispositif financier utile pour la profession.



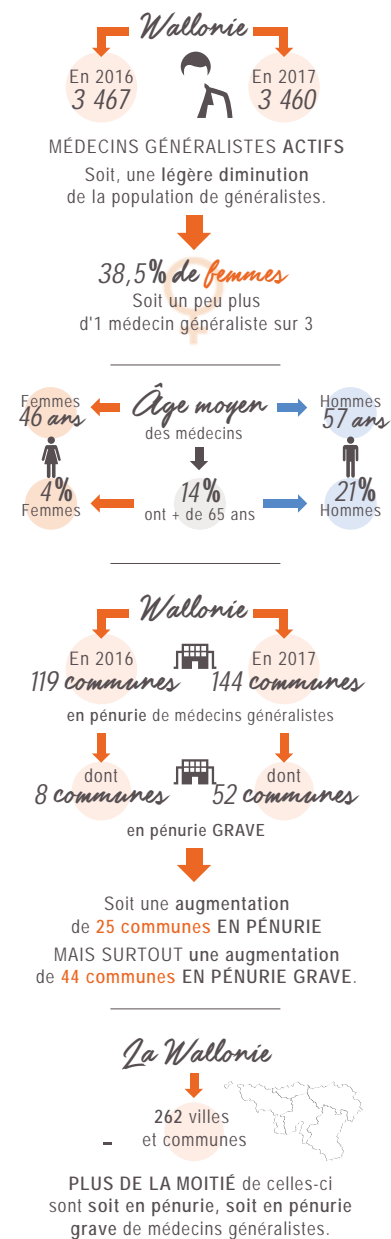
UN DISPOSITIF FINANCIER POUR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Dès 2006, le gouvernement fédéral a créé un **Fonds d'Impulsion** pour la médecine générale. Il s'agissait d'un ensemble de mesures destinées à :

- ▶ encourager l'installation des médecins généralistes ;
- ▶ améliorer leurs conditions de travail ;
- ▶ promouvoir de nouvelles formes de collaboration afin de rendre la profession plus attrayante pour les jeunes médecins.

Depuis janvier 2017, l'AVIQ assure la gestion journalière de ce Fonds.

NOUVEAU CADASTRE : DES CHIFFRES QUI INTERPELLENT



Le Fonds d'Impulsion se compose de 3 volets distincts :

- ▶ **« Impulseo I »** intervient financièrement dans l'installation des médecins généralistes dans des zones nécessitant la présence de médecins généralistes supplémentaires ;
- ▶ **« Impulseo II »** intervient financièrement dans les coûts salariaux ;
- ▶ **« Impulseo III »** concerne l'intervention dans les frais de recours aux services de télé-secrétariat médical, tant pour le médecin généraliste en pratique individuelle que pour les groupements de médecins généralistes.



Pour **« Impulseo I »**, l'AVIQ accorde des primes de 20 000€ et de 25 000€ aux **médecins généralistes qui s'installent dans des communes en pénurie médicale**. Cette prime vise à aider le médecin généraliste pour une nouvelle installation ou le déménagement vers une zone à faible densité de médecins. Elle est accessible à tous les médecins généralistes qu'ils soient salariés ou indépendants.

Le médecin qui s'installe peut aussi bénéficier d'un **accompagnement gratuit par une des structures d'appui** avec lesquelles la Région wallonne a passé un accord de collaboration. Celles-ci peuvent l'aider à introduire sa demande et lui apporter ensuite leur soutien pendant les 18 premiers mois de son activité.

« Impulseo II » concerne l'intervention dans les charges salariales de l'employé administratif tant pour le médecin généraliste en pratique individuelle que pour les groupements de médecins généralistes. Elle couvre une partie des charges salariales de l'employé(e) qui les assiste dans l'accueil et la gestion de la pratique.

Concrètement, l'intervention peut atteindre la moitié des charges salariales réelles avec un plafond maximum de 6 300€ (indexé). Les conditions d'obtention de cette intervention sont différentes selon que le médecin a une pratique individuelle ou une pratique groupée.

Dans le cas d'un médecin en pratique individuelle, le médecin généraliste doit employer au moins un tiers temps d'équivalent temps plein ; il doit utiliser un dossier médical électronique labellisé et gérer au moins 150 Dossiers Médicaux Globaux (DMG).

Dans le cas d'un groupement de médecins, le groupement concerne au moins deux médecins généralistes agréés ; il emploie au minimum un tiers d'équivalent temps plein par médecin ayant signé la convention de coopération ; le groupement gère au minimum 150 DMG et utilise un dossier médical informatisé labellisé.

« Impulseo III » concerne l'intervention dans les frais de recours aux services de télé-secrétariat médical, tant pour le médecin généraliste en pratique individuelle que les groupements de médecins généralistes. Cette intervention correspond à la moitié des frais réels avec un plafond de 3 700€ (indexé) par médecin.

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

Toutes les infos relatives à *Impulseo* sont disponibles sur le site www.aviq.be, branche « Bien-être et Santé », « Plus d'infos », rubrique « La Santé » > Soins ambulatoires > Dispositifs > Impulseo.



QUE PENSENT LES MÉDECINS QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE LA PRIME ?

Les aides *Impulseo* sont appréciées des médecins qui les trouvent très utiles. Il nous a d'ailleurs été rapporté que certains se basent sur les listes des zones en pénurie publiées sur le site web de l'AVIQ pour établir leur pratique.

La prime *Impulseo* leur permet notamment de réaliser des travaux d'aménagement de leur cabinet médical et d'investir dans du matériel de qualité.

Les médecins comptent également sur les subsides *Impulseo II et III* pour engager un employé ou faire appel à du télé-secrétariat.

QUELQUES TÉMOIGNAGES

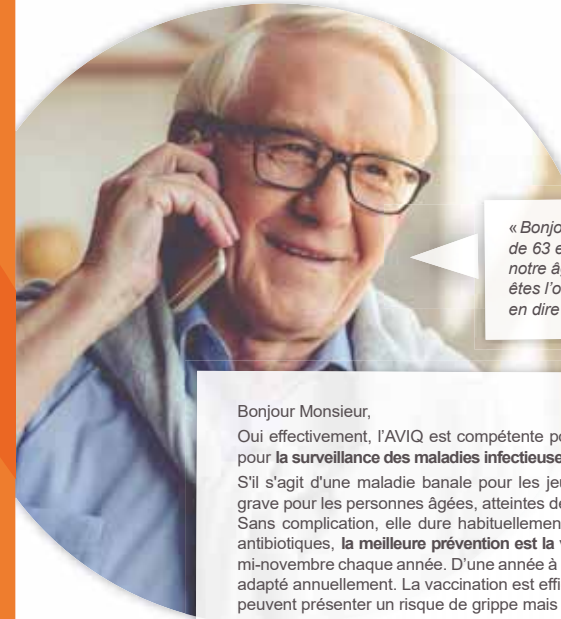
Médecin installée à Wanze : « Je me suis installée dans la commune par facilité et regroupement entre médecins généralistes. La question de la prime est venue plus tardivement lorsque je me suis rendue compte que je travaillais en zone de pénurie médicale (rapport aux gardes fréquentes), ce qui m'a amenée à en faire la demande.

Je pense que les jeunes médecins sont très bien informés via leurs études, les syndicats médicaux et la Société scientifique de médecine générale (SSMG).

Par contre, il a été un peu laborieux de prouver la pénurie médicale dans notre région car le listing des médecins actifs n'était pas encore fait. Ce listing n'était pas du tout à jour et notre zone, à cette époque-là, n'était pas reconnue comme étant en manque de médecins».

Médecin installé à Tubize : « (...) La prime est très utile pour s'installer quand on n'a pas "papa et maman" derrière pour aider. Cependant, cette dernière n'est perçue que quelques mois après l'installation... Or, on en a surtout besoin au moment de s'installer pour payer la garantie locative, le matériel et tenir les premières semaines moins fructueuses. Peut-être penser à un système qui permettrait de faire la demande de prime durant l'assistantat pour permettre de la recevoir avant l'installation pour justement organiser cette installation au mieux... ».

Médecin installée à Namur : « Le fait de recevoir une prime si je m'installais dans une zone défavorisée ou en pénurie a bien entendu compté dans mon choix d'installation. J'avais la possibilité de m'installer du côté de Wépion seule ou en association et j'ai eu cette opportunité de venir m'installer ici à Salzinnes en maison médicale avec une prime à la clef, ce qui a facilité ma prise de décision ».



Une question ? L'AVIQ VOUS RÉPOND !

Santé / Aînés

« Bonjour, mon épouse et moi-même sommes respectivement âgés de 63 et 68 ans. J'entends dire qu'il est préférable, voire nécessaire à notre âge, de nous vacciner contre la grippe. On me dit aussi que vous êtes l'organisme compétent en la matière. Pouvez-vous nous en dire plus afin de savoir quoi faire ? »

Bonjour Monsieur,

Oui effectivement, l'AVIQ est compétente pour la promotion et la prévention de la santé ainsi que pour la surveillance des maladies infectieuses, dont la grippe.

S'il s'agit d'une maladie banale pour les jeunes adultes en bonne santé, elle peut s'avérer plus grave pour les personnes âgées, atteintes de maladies chroniques, ou chez les femmes enceintes. Sans complication, elle dure habituellement entre 3 et 7 jours. Il n'est pas utile de prendre des antibiotiques, la meilleure prévention est la vaccination. Elle est réalisée entre la mi-octobre et la mi-novembre chaque année. D'une année à l'autre, les virus circulants changent; le vaccin est donc adapté annuellement. La vaccination est efficace dans +/- 80% des cas. Les personnes vaccinées peuvent présenter un risque de grippe mais la maladie sera généralement atténuée. Afin de limiter la propagation du virus, il est aussi conseillé de se laver les mains fréquemment, d'éternuer dans son coude ou se couvrir la bouche d'un mouchoir jetable qui sera ensuite directement jeté dans une poubelle.

Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

Handicap

Emma Lebrun

Bonjour, dans le cadre de mon travail de fin d'étude, j'aimerais entrer en contact avec des frères et sœurs d'enfant ou d'adulte porteurs de trisomie 21. Auriez-vous des idées de personnes que je pourrais contacter ?
Merci d'avance.

Bonjour Mademoiselle Tailfer,
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (voir page du partenaire), l'Agence ne peut renseigner aucune information personnelle concernant ses bénéficiaires. Cependant, nous vous invitons à prendre contact avec des associations qui, en accord avec les familles, pourront vous conseiller au mieux pour votre travail. N'hésitez pas à contacter l'asbl « Les Services de l'APEM-T21 » (www.servicesapem-t21.eu) ainsi que l'asbl « Inclusion » (www.inclusion-asbl.be). Bonne continuation dans le cadre de votre travail en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Wallonie
familles santé handicap
AVIQ



0800 16210
appel gratuit Seniors

seniors@aviq.be

0800 16061
appel gratuit Handicap

Facebook

handicap@aviq.be

Selon l'Institut de Santé Publique, les adultes (18-64 ans) passent en moyenne **6 heures 39 minutes par jour** en position assise. Cette durée moyenne a tendance à augmenter lorsque le niveau d'éducation augmente.

Bouger au travail C'EST BON POUR LA SANTÉ !

Savez-vous que lorsque l'on est assis de façon répétée et prolongée, la masse musculaire fond, les vaisseaux se contractent moins, le sang circule moins bien, les cellules sont moins oxygénées... ? De ce fait, l'inflammation et le stress oxydatif augmentent ! Un terrain qui fait le lit des troubles musculo-squelettiques, des maladies cardiovasculaires et des cancers...

La solution ? Se lever le plus souvent possible !

Pas évident lorsqu'on est plongé dans un travail urgent ou un dossier complexe, ou qu'on est coincé en réunion... Et pourtant, c'est indispensable pour rester en bonne santé !

L'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) vient d'éditer un bulletin consacré à la lutte contre la sédentarité, et plus particulièrement aux moyens d'y remédier en milieu professionnel.

Selon les spécialistes, il faut se lever à fréquence régulière de sa chaise (toutes les demi-heures au moins) et éventuellement faire quelques pas. Aller voir un collègue dans le bureau d'à côté, prendre une pause-café, ranger sa table de travail ou encore téléphoner debout...

Toutes les occasions sont bonnes à prendre pour réduire le temps total en position assise et rompre les périodes prolongées dans cette position. À chacun de se faire un programme quotidien équilibré ! Quand vous ne pouvez pas vous lever, pensez à bouger votre nuque, vos épaules, le haut et le bas de votre corps, respirez bien pour vous détendre...

Dans la chasse à la sédentarité, l'employeur a tout à gagner. Les études montrent que la hausse de l'activité physique entraîne moins d'absentéisme et de *turn over*, plus de productivité, un retour sur investissement positif, une meilleure attractivité de l'entreprise.

De plus en plus d'entreprises installent des bureaux qui permettent de travailler confortablement debout et assis, car l'idéal est de changer de posture de travail.

À ce titre, l'OSH a d'ailleurs aménagé une salle innovante dédiée aux formations, aux réunions et aux *brainstormings*. Cette salle est subdivisée en trois sous-espaces de travail avec du mobilier différent (sièges hauts, sièges « champignons », « poufs ») pour permettre des positions variées et du mouvement pendant la réunion. Une belle source d'inspiration !

**POUR CONSULTER
LE BULLETIN DE L'OSH**
Rendez-vous sur
www.hainaut.be/sante/osh

Cliquez malin !



3 APPLICATIONS POUR ARRÊTER DE FUMER

Stoptober et *QuitNow!* sont 2 applications qui permettent à la personne de voir sa situation en temps réel (nombre de jours sans fumer, argent économisé...), de recevoir des conseils ainsi que des indicateurs sur ses progrès afin de rester motivé face à l'objectif d'arrêt de la cigarette. Ces applications sont téléchargeables gratuitement sur l'*AppStore* et via *Google Play*.

L'application *Tabacstop* a également été lancée. Une nouvelle version est cependant en cours de développement. *Tabacstop* est une initiative de la Fondation contre le Cancer et est financé par la Région wallonne (AVIQ) et la Commission Communautaire de Bruxelles-Capitale.

▶ EN SAVOIR PLUS ?

www.nhs.uk/oneyou/stoptober/home
www.quitnoapp.com/fr
www.tabacstop.be/app-tabacstop



LA PLATE-FORME HIZY

Initiative de Handicap International, *Hizy* est une plateforme digitale qui rassemble les informations et les services à destination des personnes handicapées. Le site fonctionne avec des thématiques : santé et soins, mobilité, relations, démarches, habitat, détente/loisirs/vacances, emploi, bien-être et psycho, etc.

▶ PLUS D'INFOS ?

www.hizy.org/fr



LE CHOIX ÉGALITÉ

Mis en place par UNIA, ce site dynamique et didactique regorge de conseils et de bonnes pratiques pour promouvoir l'égalité des chances dans les communes. Les informations sont présentées par thématique : politique générale, participation citoyenne, espace public et logement, bien-être et société, politique du personnel, enseignement, emploi et économie, loisirs, police et justice.

▶ PLUS D'INFOS ?

www.lechoixegalite.be



APPLICATION ALZHEIMER INFOS

Éditée par la Fondation Plan Alzheimer, l'application *Alzheimer Infos* vous donne accès de façon claire et synthétique aux informations récentes concernant l'avancée des recherches et les différents aspects de la maladie : origine de l'affection, diagnostic, prise en charge médico-sociale, vie au quotidien. Les informations sont accessibles sous forme de textes, de séquences audio ou vidéo dans lesquelles interviennent des experts. L'application est téléchargeable gratuitement sur l'*App Store* et via *Google Play*.

▶ EN SAVOIR PLUS ?

www.fondation-alzheimer.org/Application/Info



Une nouvelle administration publique en Wallonie

FAMIWAL

On vous en a déjà parlé dans les précédents numéros du *C'est l'AVIQ!*: au 1^{er} janvier 2019, c'est la Wallonie qui gèrera les allocations familiales sur son territoire. Cette disposition est d'ampleur quand on sait que la Wallonie compte actuellement 900 000 enfants bénéficiaires d'allocations familiales!



Compte tenu de cette complexité, le Gouvernement wallon a décidé de séquencer les travaux pour s'assurer que les applications informatiques en support du nouveau modèle soient performantes: la Wallonie reprend la compétence dès 2019 et introduira les nouveaux montants en 2020.

POURQUOI UN NOUVEL ORGANISME ?

Jusqu'à présent, la caisse qui vous verse les allocations familiales pour vos enfants était choisie par votre employeur. Avec la régionalisation, ça ne sera plus le cas. Ce sont les familles qui pourront opter pour une caisse d'allocations familiales.

Dans ce cadre, dès le 1^{er} janvier 2019, un nouvel organisme d'intérêt public verra le jour. **FAMIWAL sera la nouvelle caisse publique** d'allocations familiales pour la Wallonie. C'est elle qui paiera les allocations familiales qui sont aujourd'hui payées par l'Agence fédérale des Allocations familiales (FAMIFED) pour la Wallonie.

Dès 2019, les parents auront par ailleurs la possibilité de choisir cette caisse pour leur premier enfant né à partir du 1^{er} janvier 2019. Les parents d'enfants nés avant 2019 pourront recourir à cette caisse publique dès 2021, le temps d'assurer le transfert des dossiers des anciennes caisses vers les nouvelles caisses régionales.

UN NOUVEAU MODÈLE APPLIQUÉ DÈS 2020

À côté des caisses privées agréées, FAMIWAL versera les allocations et appliquera dès 2020 le nouveau modèle wallon simplifié aux enfants nés à partir de cette date.

Pour rappel, ce modèle permet un calcul plus simple des allocations familiales et prend en compte les spécificités liées à l'évolution de notre société où se côtoient des familles diversifiées comme les familles monoparentales ou recomposées. Plutôt qu'un montant différent en fonction du rang de l'enfant, chaque enfant, né à partir de 2020, recevra un montant de base identique (de 155€/mois de 0 à 18 ans et de 165€/mois de 18 à 24 ans ou à l'entrée dans le monde du travail) augmenté de suppléments pour les familles monoparentales ou familles nombreuses, en fonction de leurs revenus. Des primes ont également été prévues au moment de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors des rentrées scolaires.

► POUR EN SAVOIR PLUS
www.aviq.be/branche/Familles > Plus d'infos

OÙ SERA SITUÉE FAMIWAL ?

L'administration centrale de FAMIWAL sera située à **Charleroi, capitale sociale de la Wallonie**. Elle sera localisée dans cette ville qui accueille déjà d'autres administrations proches du citoyen comme l'AVIQ, le FOREM, la Société wallonne du Logement ou la Société wallonne du Crédit social.

Elle occupera 2 étages dans le bâtiment complètement rénové occupé aujourd'hui par IGRETEC et ETHIAS au n°1 du Boulevard Pierre Mayence. Ce bâtiment accueillera une partie du personnel de FAMIFED qui sera transféré en Région wallonne dès le 1^{er} janvier 2019.

À côté de ce personnel qui déménagera de Bruxelles, FAMIWAL pourra compter sur le personnel de FAMIFED qui est déjà localisé dans les bureaux de paiement situés à Namur, Wavre, Liège, Mons, Charleroi et Libramont. Ce personnel sera transféré d'office en Wallonie et continuera à travailler aux paiements des allocations familiales au départ de ces mêmes bureaux.

ET L'AVIQ DANS TOUT ÇA ?

L'AVIQ, de son côté, voit ses compétences une nouvelle fois étendues puisqu'elle assumera, dès le 1^{er} janvier 2019, le rôle de **régulateur des allocations familiales** avec notamment le contrôle des caisses privées agréées et de la future caisse publique FAMIWAL. L'autre partie du personnel de FAMIFED sera donc affectée dans les services de l'AVIQ pour subvenir aux besoins de ressources liées à ces nouvelles responsabilités.

Que de bouleversements et d'évolution encore découlant de la 6^{ème} réforme de l'État! Les changements sont nombreux et complexes et des campagnes de communication sont en préparation afin d'expliquer au public le nouveau modèle wallon d'allocations familiales ainsi que le rôle et les missions de FAMIWAL.

En attendant, vous pouvez déjà visionner sur le site internet www.aviq.be (familles) une animation qui vous explique le nouveau modèle wallon qui entrera en vigueur en 2020.

FAMIWAL, le nouveau venu sur le territoire public wallon, a une belle vie devant lui. Souhaitons-lui la bienvenue ainsi qu'à tout son personnel qui mettra tout en œuvre pour offrir un service de qualité aux citoyens wallons!



QUAND LA « CAUSE » INSPIRE...

Elsa Ferini

Informatricienne & romancière

Une femme qui disparaît à Mons, des noyades suspectes dans le Borinage et des incendies volontaires disséminés dans la Wallonie... Autant d'enquêtes à résoudre pour l'inspecteur Alexandre De Merlean. Cet enquêteur a une particularité, et non des moindres : il est aveugle ! Ces romans bien de chez nous sont signés Elsa Ferini, informatricienne à l'AVIQ.

Alexandre De Merlean devra s'adapter à sa nouvelle vie et trouver sa place. Au fil des romans, il s'épanouit dans sa nouvelle carrière et trouve l'amour. Il se découvre également de nouvelles craintes, liées à son handicap : la peur de l'eau et du feu est en effet courante chez les personnes aveugles.

Pour Elsa, ses romans sont **porteurs d'un message**. Ils visent à lever le tabou sur le handicap, sans édulcorer pour autant la vie des personnes handicapées. La discrimination et l'exclusion y sont envisagées mais son œuvre est avant tout riche d'un message positif : celui de l'épanouissement personnel, professionnel et familial malgré le handicap.

Bon à savoir!

Elsa vient de sortir son 3^{ème} roman, « **De frayeurs et de feu** » aux « Éditions des Lettres Assassines », Maison d'Édition qu'elle a créée en 2016 avec son collègue Fabian). L'occasion de découvrir la suite des aventures de l'inspecteur De Merlean.

Retrouvez également « **Après la nuit** » et « **D'angoisse et d'eau** », les deux premières enquêtes d'Alexandre De Merlean, en prêt au centre de documentation de l'AVIQ.

C'est il y a une dizaine d'années qu'Elsa s'est mise à l'écriture de romans policiers. Passionnée de polars depuis toujours, elle ne s'imaginait pas pouvoir devenir écrivain. Elsa est gestionnaire de réseau informatique, une profession tout sauf proche de l'écriture ! Et pourtant, la lecture de la biographie de Mary Higgins Clarks lui a donné, à 34 ans, l'envie de se lancer.

« Si la cécité du personnage principal n'était, à la base, qu'une des ficelles du suspense, elle est vite devenue un moyen de communiquer sur les différentes thématiques entourant le handicap » nous confie l'auteure. Le centre de documentation de l'AVIQ fut d'ailleurs pour Elsa une véritable mine d'or en termes d'informations. Grâce à différents ouvrages empruntés à ce service, elle a pu se faire une idée claire et finement documentée de la réalité des personnes non-voyantes.

Durant des mois, Elsa s'est mise dans la peau d'un aveugle pour décrire la vie de son personnage principal, l'inspecteur Alexandre De Merlean. Un pari réussi, puisque l'œuvre fédérale « Les Amis des Aveugles et Malvoyants », qui a pour but de **contribuer au bien-être des personnes aveugles ou malvoyantes**, a salué la justesse de ses descriptions. Elsa eut en effet le plaisir de pouvoir y présenter son roman à l'occasion d'une lecture publique.

En dehors de l'enquête, Elsa Ferini évoque à travers ses romans la découverte du handicap et son appropriation parfois difficile. Le choc, le déni et la (re)découverte du quotidien sont présentés au lecteur avec réalisme.

SEPTEMBRE



Mon Capital Santé, je le gère!

15 SEPTEMBRE 2018 | COLFONTAINE

La ville de Colfontaine vous propose 20 dépistages médicaux gratuits (diabète, cholestérol, tension artérielle, indice de masse corporelle, vue, bilan dentaire, etc). Plus de 350 professionnels de la santé répartis sur 80 stands - dont celui de l'AVIQ - répondent à vos questions et vous proposent diverses animations en matière de santé.

www.colfontaine.be



OCTOBRE

Semaine des Aidants Proches

1^{ER} < 7 OCTOBRE 2018 | WALLONIE & BRUXELLES

Vous êtes un aidant proche et vous aspirez à un moment de répit, de partage, de dialogue ? Participez aux activités de la 5^{ème} édition de la Semaine des Aidants proches organisée par de nombreux acteurs de terrain : conférences, balades, ateliers culinaires, ciné-débats, groupes de paroles, etc. Ces rendez-vous sont faits pour vous!

semaineaidantsproches.be

Salon Livre Jeunesse

3 < 7 OCTOBRE 2018 | BRUXELLES

Vous recherchez un ouvrage destiné à un enfant ? Rendez-vous dans le Salon Livre Jeunesse, salon ouvert au grand public (parents, enfants, bibliothécaires, enseignants du primaire et professeurs de français, etc.). Le salon regroupe les éditeurs de livres, d'albums et de presse destinés à la jeunesse, les objets assimilés, ainsi que les organismes qui soutiennent et défendent le livre et la lecture.

pro.salon-education.be



NOVEMBRE

Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées

19 < 25 NOVEMBRE 2018 | WALLONIE

Avec différents partenaires de terrain, l'AVIQ organise une série d'actions autour de la sensibilisation, le recrutement et l'intégration, la formation, et l'ajustement des situations de travail des personnes en situation de handicap.

Au programme...

Un colloque, un dîner spectacle pour les entreprises d'une zone d'activité, une sensibilisation au sein d'une entreprise, une matinée de réflexion avec les Centres d'Insertion Socioprofessionnelle, des témoignages d'entreprises... Et bien d'autres encore!

www.aviq.be/handicap

LA SÉLECTION DU Centre de Documentation

LES BRACELETS ROUGES



Voici un récit tendre et généreux, adapté pour la télévision sous forme de série. L'auteur, Albert Espinosa, a vécu de 15 à 24 ans à l'hôpital, entouré d'adolescents de son âge, tous atteints d'un cancer. Ensemble, ils ont essayé de mener une vie normale et d'être solidaires pour lutter contre la maladie.

ESPINOSA Albert. Librairie générale française, Paris, 2018 - 192 p. // Réf. 735/18777

ENSEIGNEMENT ET HANDICAP :

défis et réponses d'un enseignement adapté



Ce livre ouvre une réflexion destinée aux enseignants confrontés à la généralisation de l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école. Nourri de propositions concrètes, il associe psychologie et innovation pédagogique, permettant la mise en place de techniques applicables au quotidien.

DEMAZURE Gwladys; HUYS Viviane. Presses universitaires de Grenoble, Fontaine, 2018 - 208 p. // Réf. 785/18660

RELATION DE SOIN ET HANDICAP



Soigner un patient ou accompagner une personne handicapée demande de se défaire de certaines représentations ou idées reçues. L'objectif de ce livre est d'offrir des pistes de réflexion respectueuses des singularités humaines.

SUREAU Patrick. Éditions Seli Arslan, 2018 144 p. // Réf. 165/18753

POUR UNE HISTOIRE DU HANDICAP AU XX^e SIÈCLE : approches transnationales...



Ce livre nous fait découvrir dans quels contextes historiques se sont élaborées et développées les différentes politiques internationales autour du handicap au cours du vingtième siècle en Europe (Belgique, France, etc.) et en Amérique du Nord et du Sud.

BREGAIN Gildas. Presses universitaires de Rennes, 2018 - 340 p. // Réf. 010/18751

ÊTRE DIRECTRICE D'UN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL...



L'auteur a exercé comme éducatrice spécialisée durant vingt ans puis a ensuite occupé un poste de directrice dans plusieurs foyers pour adolescents en grandes difficultés avant d'ouvrir en 2010 en France un établissement pour adultes en situation de handicap intellectuel.

HENKE Audrenne. L'Harmattan, Paris, 2018 164 p. // Réf. 780/18748

ENTENDRE D'UN REGARD : récit d'une femme sourde



Devenue accidentellement sourde dans son très jeune âge, l'auteure raconte, avec force et humour, ses vies (personnelle, familiale et professionnelle) marquées par ses aventures dans le monde du silence.

KAISERGRUBER Isabelle; FACQUET Virginie. L'Harmattan, Paris, 2017 - 240 p. // Réf. 295/18749

S'IL TE PLAÎT, NE M'AIDE PAS !



De plus en plus de personnes sont aidées sous injonction (médicale, administrative, judiciaire) ou sous contrainte. Elles sont aidées par des éducateurs, travailleurs sociaux ou psychologues. L'auteur décrit l'inconfort de la position des « aidants » professionnels et analyse les contraintes auxquelles elle conduit.

HARDY Guy. Érès, Toulouse, 2018 - 188 p. // Réf. 010/18743

ZOOTHÉRAPIE : le pouvoir thérapeutique des animaux



La zoothérapie utilise les liens bénéfiques entre l'homme et les animaux comme outils thérapeutiques auprès d'enfants et d'adultes en souffrance. Elle permet de créer un cadre favorable au traitement des maladies mentales ou physiques et contribue au mieux-être des patients.

SARICA José. ARTHAUD, Paris, 2017 205 p. // Réf. 245/18740



ÉVALUER ET FACILITER LA COMMUNICATION des personnes en situation de handicap...



Pour faciliter la communication en situation de handicap complexe, ce livre propose une démarche fondée sur l'évaluation des besoins, des forces et des faiblesses de la personne, l'adaptation à son environnement et l'élaboration d'un projet individualisé.

CRUNELLE Dominique. De Boeck supérieur, Bruxelles, 2018 - 151 p. // Réf. 535/18742

HANDITOURISME 2018-2019



Dans une première partie, ce livre donne des informations et conseils d'ordre général. La seconde partie recense les bonnes adresses en matière de tourisme (transport, sites touristiques accessibles, hôtels et restaurants, activités sportives de loisirs...) en France et dans le monde.

AUZIAS Dominique; LABOURDETTE Jean-Paul. Nouvelles éditions de l'Université, Paris, 2018 - 527 p. // Réf. 530/18769

L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN PAR LES PAIRS

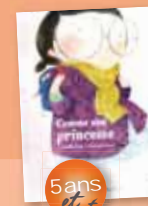


L'entraide entre personnes qui ont l'expérience personnelle d'une situation de handicap, d'une maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, est un type de relation sociale fréquent, mais peu conscientisé. Voici la première étude sur le sujet, menée par une sociologue.

GARDIEN Eve. Presses universitaires de Grenoble, Fontaine, 2017 - 216 p. // Réf. 715/18670

SÉLECTION Jeunesse

► COMME UNE PRINCESSE



Au cours d'une belle journée passée à deux, le papa de Marie lui explique que toutes les filles sont des princesses, qu'elles soient en bonne santé ou malades, qu'elles soient assises sur un trône ou un fauteuil roulant...

MINNE Brigitte; EYCKERMAN Merel. Talents Hauts, 2013 - 24 p. // Réf. 731/18676

► FLORETTE RENTRE À L'ÉCOLE !

Elle est comme ça Florette : elle est jolie avec ses yeux clairs en forme de lune, elle ne parle pas toujours bien à cause de la trisomie 21, elle est coquette et coquine... Elle a un nouveau copain, Gaston le bonbon, qui a envie de l'aider.



QUERCY Alexia; Solenne & Thomas. Publishroom, 2018 // Réf. 731/18731

► DIS-MOI SI TU SOURIS



Lauréat du prix « Handi Livres 2017 » du Meilleur Livre Jeunesse Adolescent, ce roman permet de suivre Parker, une jeune adolescente aveugle de 16 ans, qui a une bande d'amis, mais qui ne veut pas qu'on l'aide ni qu'on la trahisse...

LINDSTROM Eric. Nathan, Paris, 2016 392 p. // Réf. 732/18674

Plus d'infos sur...

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

► Pour emprunter gratuitement ces livres, contactez la bibliothèque de l'AVIQ au **071/33.77.43** ou **44** ou **par mail** via **documentation@aviq.be**.

► Le **catalogue de la bibliothèque** est intégralement accessible sur **www.aviq.be**, rubrique « centre de documentation ».

► Abonnez-vous aussi à la **newsletter hebdomadaire** via le site de l'AVIQ ou en nous contactant par mail ou par téléphone.

► Et découvrez aussi chaque jour nos nouveautés sur notre page **Facebook**!

L'AVIQ, c'est...

📍 Une administration centrale

Rue de la Rivelaïne, 21 | B-6061 Charleroi

☎ 071/33.77.11 ✉ info@aviq.be



📍 Un centre de documentation

Avec plus de 5 000 documents (ouvrages scientifiques, revues, romans, films, albums pour enfants, etc.) sur le handicap, la santé et la famille.

▶ documentation@aviq.be



📍 Des newsletters

Ne manquez rien des actualités de l'AVIQ et des secteurs de la famille, de la santé et du handicap : abonnez-vous directement aux newsletters électroniques sur www.aviq.be.

📍 Un site spécialisé

www.bienvivrechezsoi.be : pour l'autonomie à domicile.

Une question sur le handicap ?

📍 Contactez le bureau régional le plus proche!

Bureau de CHARLEROI

Rue de la Rivelaïne, 11 | B-6061 Charleroi

☎ 071/33.79.50 ✉ br.charleroi@aviq.be

Bureau de DINANT

Rue Léopold, 3 (1^{er} étage) | B-5500 Dinant

☎ 082/21.33.11 ✉ br.dinant@aviq.be

Bureau de LIBRAMONT

Rue du Village, 5 | B-6800 Libramont

☎ 061/22.85.10 ✉ br.libramont@aviq.be

Bureau de LIÈGE

Rue du Vertbois, 23/25 | B-4000 Liège

☎ 04/220.11.11 ✉ br.liege@aviq.be

Bureau de MONS

Boulevard Gendebien, 3 | B-7000 Mons

☎ 065/32.86.11 ✉ br.mons@aviq.be

Bureau de NAMUR

Place Joséphine Charlotte, 8 | B-5100 Jambes

☎ 081/33.19.11 ✉ br.namur@aviq.be

Bureau d'OTTIGNIES

Espace Cœur de Ville, 1 (3^{ème} étage) | B-1340 Ottignies

☎ 010/43.51.60 ✉ br.ottignies@aviq.be

📍 Ou consultez Wikiwiph, le wiki wallon pour l'information des personnes handicapées!



L'AVIQ,

des réponses personnalisées pour une Vie de Qualité!

 0800 94434
appel gratuit **Familles**

www.aviq.be

 0800 16210
appel gratuit **Seniors**

 www.facebook.com/aviq.be

 0800 16061
appel gratuit **Handicap**

info@aviq.be